

Intervention en fonds propres - Ardian Croissance

ARDIAN

Présentation du dispositif

Ardian Croissance est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ardian Croissance intervient dans les PME de tout secteur d'activité, rentables et présentant un fort potentiel de croissance.

Pour quel projet ?

Ardian Croissance intervient en capital-développement et capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Ardian Croissance peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Ardian Croissance est généralement compris entre 2 et 10 millions €.

Ardian est abondé par des fonds européens, via une intervention du FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Ardian Croissance intervient de façon minoritaire ou majoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Un pacte d'associé est établi et détermine le partenariat entre le fonds et la société. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 5 et de moins de 100 M€.

Organisme

ARDIAN

- 20, place Vendôme
75001 PARIS
Téléphone : 01 41 71 92 00
Télécopie : 01 41 71 92 99
E-mail : clientservicing@ardian.com
Web : www.ardian.com